



PRE REQUIS :

- Être titulaire du PSE1

DUREE :

- 7 heures de face à face pédagogique

EFFECTIF :

- 6 à 18 stagiaires

DEMARCHE PEDAGOGIQUE :

- Programme établi par l'équipe pédagogique nationale des Secouristes français Croix Blanche selon les recommandations du ministère de l'Intérieur conformément à l'arrêté du 24 mai 2000 modifié le 21 décembre 2020
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Exercices pratiques
- Formation dispensée par deux formateurs titulaires d'un certificat de compétences en premiers secours

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Moyens vidéo
- Matériels divers pour les exercices pratiques
- Mannequins, défibrillateurs
- Maquillage pour simulations

EVALUATION :

- Evaluation formative à visée certificative tout au long de la formation
- Impossibilité de valider un ou des bloc(s) de compétences séparément

VALIDITE :

- Formation continue annuelle

SANCTION :

- Attestation de formation continue

DESCRIPTIF

Cette formation s'adresse à toute personne titulaire du PSE1 qui souhaite réactualiser ses connaissances en premiers secours.

OBJECTIF :

A l'issue de la formation, les stagiaires auront réactualisé les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Chaque année, le programme est établi par l'équipe pédagogique nationale conformément aux directives du ministère de l'Intérieur.
- Le programme de l'année en cours peut être fourni sur demande.

COÛT DE LA FORMATION :

150 €
Eligible au CPF

DELAIS D'ACCES :

En intra : nous contacter
En inter : jusqu'à 10 jours avant le début de la formation*

CONTACT :

Secrétariat : 02 35 43 38 20 – courriel : secretariat@croixblanche76.fr

LIEU DE FORMATION :

Pour les individuels, formation en inter au 21 rue du Mougna à FONTAINE LA MALLET

TAUX DE REUSSITE : 100 % **

* sauf si renonciation au délai de rétractation jusqu'à 72 heures avant la formation
** bilan pédagogique 2024

RS 5719 – Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer – Echéance 31-12-2026

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter en amont de leur inscription.